

Procès-verbal

Séance Conseil participatif SdS n°8 du 21/06/2024

Numéro	N° 8
Lieu	6220
Date et heure	21 juin 2024 à 12 :15
Auteur-e	Bonapera Laurence

Participants

Présent-es	BRETHAUT Christian ; COLELLA Marianna ; DOBROVOLSCHI Mihaela ; DUPUIS Blaise ; ELOIT Ilana ; HORTA Christopher ; NIKIFOROS Michalis ; PIDDIU Luca ; RAFAILOVIC Vukasin ; STUDER Matthias ; ZURBRIGGEN Clarisse
Excusé-es	BILLEAU BEUZE Sandrine (procuration DUPUIS Blaise) ; CHOPLIN Armelle (procuration ELOIT Ilana) ; HUG Simon ; HUMMEL Cornelia (procuration STUDER Matthias) ; POUSSARDIN Matis (procuration PIDDIU Luca) ; ROMANO SALVADOR Murillo (procuration COLELLA Marianna) ; STOJANOVIC Nenad
Invité-es	BONAPERA Laurence (Administratrice); CHEN Yali et CLAVIEN Gaetan (conseil académique); FIRMANN Olivia (procès-verbaliste); SCIARINI Pascal (Doyen)

1 Accueil d'une nouvelle membre

1.1 Accueil de Mme Clarisse Zurbriggen - Pour décision

Mme Zurbriggen rejoint les représentant-es du corps des étudiant-es en remplacement de Mme Margot Wohnlich.

2 Adoption ordre du jour / approbation procès-verbal

2.1 Adoption de l'ordre du jour et annonce des divers - Pour décision

Décision : l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2.2 Approbation du procès-verbal de la séance précédente - Pour décision

Décision : le PV du Conseil participatif du 24 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

3 Discussions / informations

3.1 Communications du décanat - Pour discussion

•Répartition des overheads FNS 2024

Excellente performance ; La Faculté SdS est au 4e rang en terme d'overhead "recherche" reçus, devant la FPSE ; il s'agit de la seule faculté avec un montant d'overheads en augmentation par rapport à 2023.

•Nouveaux barèmes Candocs FNS

Ces nouveaux barèmes s'appliquent aux nouvelles requêtes ; les nouveaux projets qui seront soumis à l'automne devront appliquer ces nouveaux barèmes.

On peut demander le montant plafond dès la 1e année (55'000.-, cf courriel du vice-recteur Castelltort) ; cette pratique est classique à l'EPFL, elle permet d'assurer un financement plus généreux.

•Plan CCER-COB5 (volet 1)

L'engagement des Candocs s'effectuera selon la grille salariale de l'Etat, soit en classe 8 à 75% (annuité 4 pour la première année) dès le 01.08.2024; cela concerne 23 personnes en Faculté SdS.

Les Assistant-es A2 Sciences, Médecine et ISE-Sciences (classe 8) passeront de 70 à 75% dès le 01.08.2024.

Cette année, le rectorat assure financièrement cet ajustement du salaire via la COB5. Par la suite, cet ajustement sera financé par le FNS via ses nouveaux barèmes.

Cette nouvelle règle ne concerne pas les boursier/ières de la Confédération ; leur problématique salariale reviendra probablement dans la COB6. Dans notre faculté, ceux et celles qui sont en cours de doctorat au sein de la Faculté peuvent continuer à demander 3'000 CHF.- pour participation active à un colloque, la participation à une summer school/winter school, la traduction ou la correction des travaux prévus pour publication et les frais de terrain

Dès le 1er août 2025 il conviendra de prévoir une augmentation du taux protégé de recherche pour les Assistant-es DIP (de 40 à 50%).

•Bâtiment Quai Vernets

Une réunion du Groupe opérationnel du projet de déménagement (GOP) a eu lieu le 14 juin. La question de la structure du bâtiment et de la sécurité incendie a été traitée ; un nouveau concept pour le parking des vélos a été présenté (sous-sol du bâtiment B, à la place d'un parking voiture ; tunnel d'accès).

Le dépôt de l'autorisation complémentaire est repoussé à la fin septembre, au lieu de fin juillet comme initialement prévu.

Il a été décidé que la cafétéria sera maintenue au rez (deux espaces, 350 repas, eq. Uni Dufour) avec un espace ouvert et un espace fermé ; une salle polyvalente (exposition) est également prévue, comme celle du 66.

3.2 Questions au décanat à soumettre à l'Administratrice minimum 3 jours avant la séance - Pour discussion

Le corps des étudiants a soumis ces questions au décanat :

« 1-Le décanat et la personne représentant le décanat au conseil du CUI ont-ils/elles pris connaissance de la pétition étudiante « Pétition pour sauver le Centre Universitaire Informatique de l'Université de Genève » (cf. https://www.petitionenligne.net/petition_pour_sauver_le_cui) et de ses revendications ?

2-Quelle est la position du décanat face au cinquième point de la pétition, à savoir la revendication de l'obtention d'une autonomie décisionnelle et des ressources vis-à-vis du rectorat et des facultés partenaires, dont la nôtre ?

3-Le décanat et la personne représentant le décanat au conseil du CUI vont-ils/elles aborder les questions mises en avant par la pétition lors de la prochaine séance du conseil du CUI, et quelle position vont-ils/elles défendre face à ce conseil ? Le rectorat ou les autres facultés partenaires ont-elles déjà pris position ?

4-Enfin, puisque, sous le fonctionnement actuel, l'allocation des ressources au CUI passe exclusivement par les facultés partenaires, sans pouvoir décisionnel de la part de la directrice du CUI, le décanat compte-t-il demander au conseil participatif de se prononcer sur la question et rapporter l'avis du conseil participatif au conseil du CUI ?

L'autre thématique que nous souhaiterions aborder est celle du futur bâtiment :

- L'autorisation complémentaire pourra-t-elle finalement être présentée à la ville dans les délais annoncés, à savoir juillet 2024 ?
- Avez-vous eu des retours concernant la cafétéria, et plus particulièrement la lettre ouverte rédigée par le CP ? »

Sur la question du CUI, le doyen informe que celui-ci va être soumis à évaluation et auto-évaluation, et que seulement après avoir pris connaissance de ces évaluations il sera possible de se positionner et de répondre à ces questions.

Concernant la question de la cafétéria, celle-ci a été traitée au point 3.1.

4 Décisions / approbations / pour information

4.1 Certificat de formation continue «Développement durable» - modification du plan d'études et des frais d'inscription - Pour décision

Voir modifications dans le document annexé.

Raisons de l'augmentation des frais d'inscription.

1. élargissement du dispositif d'accompagnement des participant-es avec l'engagement d'Elodie Charrière dans un statut de chargée d'enseignement ;
2. depuis la dernière augmentation, ajout de 3 demi-journées de formation, en conséquence augmentation des honoraires des responsables de modules et des honoraires des référent-es externes
3. celle-ci est justifiée également par une analyse du marché, qui démontre que le prix est largement au-dessous des formations similaires : le [CAS Sustainability to Regeneration à l'EPFZ](#) (12 ECTS) coûte CHF 8'230; le [CAS dd à l'UniBE](#) (15 ECTS) coûte 8'800, le [CAS Leading Sustainability Transformation](#) à l'Uni St. Gall (10 ECTS) coûte 16'750.

Cette formation concerne une vingtaine d'étudiant-es par volée.

Décision : le Conseil participatif accepte la modification du plan d'études et des frais d'inscription du Certificat de formation continue «Développement durable».
(10 oui, 0 non, 5 abstentions) – vote à main levée

4.2 Détermination de la date de la première séance du Conseil participatif de l'année universitaire 2024-2025 - Pour décision

Pour information, une séance du collège des professeur-es est agendée le 2 juillet et le 17 septembre 2024.

Décision : la prochaine séance du Conseil participatif aura lieu le vendredi 4 octobre 2024

4.3 Demande de l'accord des conseils participatifs concernant une modification du règlement d'organisation du CUI - Pour décision

Le Rectorat sollicite l'accord des Conseils participatifs concernant une modification du règlement d'organisation du CUI.

"Cette modification consisterait à ajouter à l'article 12.1 les mots en gras ci-dessous :

« 12.1 Le Directeur est un professeur ordinaire **ou un professeur associé** actif au sein du CUI. Il est nommé pour une période de quatre ans, renouvelable, par le Rectorat, sur proposition du Conseil et préavis du Collège. »

Cette modification permettra d'inscrire ce règlement dans la droite ligne des statuts de l'Université (art. 22 alinéa 6) qui indique que non seulement les professeurs ordinaires, mais les professeurs associés peuvent exercer des fonctions de direction. Elle a déjà été acceptée par le collège du CUI (19 voix contre 3, pas d'abstentions) et par l'Assemblée participative du CUI (unanimité).

La nomination du prochain directeur du CUI dans les délais impartis (15 juillet) dépend de cette modification. Le Rectorat vous prie ainsi de demander l'avis de vos conseils participatifs de manière urgente par voie de circulaire, et de revenir vers moi avec leur réponse, autant que possible, dans un délai d'une semaine."

Décision : le Conseil participatif donne son accord à l'unanimité concernant cette modification du règlement d'organisation du CUI
(0 opposition ; 0 abstention) – vote à main levée

4.4 Comités scientifiques

4.4.1 Modification de la composition du comité scientifique de la maîtrise en management public - Pour décision

Prof. Alexandre FLÜCKIGER

Prof. Frédéric VARONE (directeur)

CA: M. Gaetan CLAVIEN

CER : M. Steven EICHENBERGER

ETU: Mme Anna MERCIER-PRONCHERY remplacée par Mme Lyria-Carmen LAFOSSE

Décision : la modification de la composition du comité scientifique de la maîtrise en management est approuvée à l'unanimité.

5 Divers

Pas de divers

Fait de la séance à 13h05

Prochaine séance le 4 octobre 2024